

AUTO ECOLE 734
100 Rue de la République
73200 Albertville
Tél.: 04 79 32 29 63 –Tél. Port.: 06 48 76 79 32
Mail: contactalbertville@autoecole734.fr
Siret: 90239840300011
Agrt: E 2107300060
N° TVA Intracommunautaire: FR08902398403



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

ENJEUX PERMIS BE

Le permis remorque BE fait partie des permis de conduire est nécessaire pour les conduire des vans, des remorques bateaux, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

CONDITIONS DE PASSAGE.

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après une formation de 8h.

Pour pouvoir accéder à cette catégorie du permis de conduire, le candidat doit être âgé au minimum de 18 ans et déjà être titulaire du permis B.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE.

***L'épreuve théorique :**

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve théorique du code, sauf s'il a obtenu son code depuis moins de 5 ans, ou s'il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

*** L'épreuve pratique :**

Le jour J, un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.

La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

La durée totale est de 60 minutes, L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

*** Épreuve hors circulation :**

Elle est composée de plusieurs exercices :

Un test sur les vérifications courantes de sécurité, L'attelage et le dételage d'un ensemble, une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité, un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un minimum de 18 points sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.

* Épreuve en circulation :

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation, l'épreuve CIR dure 30 minutes et se déroulera en et hors agglomération et permet d'évaluer les points suivants :
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule, connaître et utiliser les commandes, prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter, appliquer la réglementation, communiquer avec les autres usagers, partager la chaussée, maintenir les espaces de sécurité, être autonome dans la réalisation d'un trajet, avoir une conduite économique et respectueuse.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir un minimum de 19 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Bilan de compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord ^{(*) (**)}								
Savoir s'équiper et s'installer ^(**)								
Effectuer des vérifications du véhicule ^(*)								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes ^(**)								
Connaître et utiliser les commandes ^{(*) (**)}								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement ^{(*) (**)}								
					+1			
Courtoisie								
					+1			
					Total général			

(*) : catégories B et B1

(**) : catégories A1, A2 et A

(***) : catégories BE, C1, C1E, D1, D1E, C, D et DE

LA DIRECTION

Nouvelles catégories de permis de conduire des ensembles attelés : voiture + remorque			
Voiture PTAC (F.2)	Remorque PTAC (F.2)	Somme des PTAC (F.2 + F.2)	Catégorie de permis
Catégorie B ≤ 3 500 kg	> 750 kg	≤ 4 250 kg	B(96)
	≤ 3 500 kg	> 4 250 kg	BE

